



# AVIS PUBLIC

## RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac, madame Andrée Brosseau a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018 lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le mardi 11 juin 2019. Ce rapport est maintenant disponible sur le site Web de la Ville ainsi que la disponibilité copie papier à l'hôtel de ville et à la bibliothèque durant les heures de bureau.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 19 juin 2019

Chantal Paquette

Assistante-greffière